



Championnat 35 Adultes

Règlement

Saison 2025-2026

Règlement

Adoption : 01/09/2025

Entrée en vigueur : 09/09/2025

Validité : permanente

Secteur : Adultes/Compétitions

Nombre de pages : 5

Table des matières

1.1	DEFINITION.....	2
1.2	CHAMP D'APPLICATION	2
2.1.	CRITERES D'ADMISSION.....	2
2.2.	TABLEAUX	2
3.1.	EN SIMPLE	2
3.2.	EN DOUBLES	2
9.1.	FRAIS D'INSCRIPTION	4
9.2.	RESTAURATION	4
9.3.	PRODUITS DIVERS	4
10.1.	JUGE ARBITRAGE.....	4
10.2.	ARBITRAGE	4
11.1.	DESIGNATION DE L'ORGANISATEUR	5
11.2.	OBLIGATION LOGISTIQUE POUR LE CLUB ORGANISATEUR.....	5
11.3.	MODALITES DE L'ORGANISATION	5



Championnat 35 Adultes

Règlement

Saison 2025-2026

Règlement

Adoption : 01/09/2025

Entrée en vigueur : 09/09/2025

Validité : permanente

Secteur : Adultes/Compétitions

Nombre de pages : 5

1. GÉNÉRALITÉS

1.1 Définition

Le Championnat 35 Adultes est une compétition attribuant les titres de champion d'Ille-et-Vilaine dans les 5 disciplines : Simple Homme (SH), Simple Dame (SD), Double Homme (DH), Double Dame (DD) et Double Mixte (DX).

A l'issue de cette compétition, les titres de « Champion d'Ille-et-Vilaine Adultes » sont attribués aux vainqueurs, et de vice-champions d'Ille-et-Vilaine Adultes aux finalistes

1.2 Champ d'application

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions de participation, les modalités d'engagement et le déroulement de cette compétition.

Le Championnat d'Ille et Vilaine Adultes est organisé par le Comité Départemental d'Ille et Vilaine de Badminton (Comité 35)

Le règlement général des compétitions de la FFBaD s'applique pour tous les points non développés dans ce règlement.

Aucun tournoi ou série adultes ne seront autorisés sur le territoire d'Ille-et-Vilaine aux mêmes dates.

2. PARTICIPATION

2.1. Critères d'admission

Seuls sont admis à participer au Championnat 35 Adultes, les joueurs remplissant les conditions suivantes :

- Joueurs licenciés dans un club d'Ille-et-Vilaine affilié à la Fédération Française de Badminton (FFBaD).
- Catégories d'âges autorisées : minimes, cadets, juniors, seniors et vétérans
- La compétition est ouverte aux joueurs N-R-D-P
- Les joueurs doivent être disponibles le samedi de 8h à 23h et le dimanche de 8h à 17h

2.2. Tableaux

Le Championnat 35 Adultes oppose les joueurs dans cinq tableaux (SH, SD, DH, DD, DM). Dans chacun de ces tableaux, pour un meilleur déroulement du championnat, les joueurs sont regroupés par séries : N-R-D-P

3. Inscriptions

Pour le Championnat 35 Adultes, chaque joueur ne peut s'inscrire que dans deux tableaux maximum (simple et/ou double **OU** double et/ou mixte). Les inscriptions sont libres et se font obligatoirement sur le site badnet.fr jusqu'à J-15.

3.1. En simple

Dans chaque série (N-R-D-P), le Comité 35 retient les meilleurs joueurs inscrits suivant leur moyenne CPPH à J-30, dans chaque tableau, pour constituer les poules du Championnat 35 Adultes.

En cas de forfait d'un joueur, il est remplacé par le joueur le mieux classé non retenu initialement.

Les autres joueurs inscrits mais non retenus sont libérés pour le week-end.

3.2. En doubles

Les inscriptions doivent être saisies et validées par les deux partenaires et/ou club sur Badnet jusqu'à J-15 avant la compétition.

Seules les meilleures paires inscrites en fonction du CPPH (à J-30) dans chaque catégorie d'âge, sont retenues pour participer au Championnat 35 Adultes.

En cas de forfait d'un joueur, le joueur restant a jusqu'à J-9 pour retrouver un partenaire de classement équivalent au joueur forfait. Dans le cas contraire, la paire est remplacée par la paire la mieux classée non retenue initialement.

Les autres paires inscrites mais non retenues sont libérées pour le week-end.

Aucune modification des tableaux n'est apportée sauf accord du Juge-Arbitre désigné.



Championnat 35 Adultes

Règlement

Saison 2025-2026

Règlement

Adoption : 01/09/2025

Entrée en vigueur : 09/09/2025

Validité : permanente

Secteur : Adultes/Compétitions

Nombre de pages : 5

4. CONFECTION DES TABLEAUX

La confection des tableaux est réalisée par le secrétariat du Comité 35.

Dans la mesure du possible, les tableaux sont répartis en poules de 4 ou 3, en privilégiant 2 sortants par poule.

La constitution des tableaux est réalisée en fonction des inscriptions et en phase avec le R.G.C.

Les têtes de séries sont déterminées pour chaque tableau et pour chaque catégorie d'âge, en fonction du CPPH à J-30.

5. ÉCHÉANCIER

Le tirage au sort des tableaux et les échéanciers sont effectués par le Juge-Arbitre à J-6 avant la compétition.

Tous les forfaits ultérieurs au tirage au sort doivent être justifiés par écrit dans les conditions habituelles.

En fonction des inscriptions, l'échéancier suivant est conseillé.

Samedi :

Les tableaux de simple et de mixte seront, dans la mesure du possible, joués, dans leur intégralité, le samedi

L'ordre des matchs est déterminé par le Juge-Arbitre.

Toutefois si l'échéancier ne permet pas le respect des horaires prévus, le Comité se réserve le droit de reporter les phases finales au dimanche

Dimanche :

Les doubles se joueront le dimanche

L'ordre des matchs est déterminé par le Juge-Arbitre.

6. GESTION TECHNIQUE

La compétition est gérée sur le logiciel Badnet.

La création du tournoi sur Badnet sera effectuée et gérée jusqu'à J-3 par le secrétariat du Comité 35 puis par le responsable de la compétition au sein du club organisateur.

Le matériel utilisé doit être constitué d'un ordinateur (disposant d'un accès à internet et apte à utiliser le logiciel Badnet) et d'une imprimante.

Les inscriptions et les tableaux sont entièrement gérés par le Comité 35 sous contrôle de la commission adulte et du Juge Arbitre principal.

Les convocations sont mises en ligne sur Badnet et sur le site du Comité 35, le mardi précédant la compétition.

À partir du jeudi, les joueurs concernés sont avertis individuellement par mail, en cas de modification des convocations.

Les droits d'accès à la compétition sont donnés au club organisateur dans le courant de la semaine précédant la compétition, pour la mise en place du championnat.

Le club organisateur doit également entreprendre des démarches afin de médiatiser l'évènement (presse sportive et locale).

Le Comité 35 contacte la presse régionale pour annoncer les dates, le lieu, les horaires, les contacts et les conditions de déroulement de ce championnat.

7. VOLANTS

Pour tous les joueurs, les volants plumes homologués sont à leur charge (partage) jusqu'aux demi-finales.

Pour les finales, 3 volants plumes homologués sont fournis par le Comité.

Ceux-ci sont livrés au club organisateur par le partenaire du Comité 35.

MÉDAILLES

Les médailles seront fournies par le Comité 35 pour les demi-finalistes, les finalistes et les vainqueurs des différentes séries.

8. PARTENARIAT

L'organisateur doit respecter l'engagement du Comité 35 vis-à-vis de son partenaire.

L'organisateur doit mettre à disposition un emplacement pour la tenue de son stand.

L'organisateur doit afficher ses supports de communication et utiliser sa charte graphique sur les supports de communication.

En cas d'indisponibilité du partenaire du comité 35, le club organisateur a la possibilité de choisir le partenaire de son choix.



Championnat 35 Adultes

Règlement

Saison 2025-2026

Règlement

Adoption : 01/09/2025

Entrée en vigueur : 09/09/2025

Validité : permanente

Secteur : Adultes/Compétitions

Nombre de pages : 5

9. FINANCEMENT

9.1. Frais d'inscription

Le club organisateur et le Comité 35 se partagent la somme totale des inscriptions à raison de 60% pour le Comité 35 et 40% pour le club.

Tarif pour un tableau = 12 €

Tarif pour deux tableaux = 16 €

9.2. Restauration

Si le club souhaite mettre en place pour la buvette un système de réservation, il doit le préciser sur sa lettre d'invitation. Les tarifs de la buvette doivent rester raisonnables (dans la même moyenne que pour les tournois privés).

Un repas convivial entre le samedi et le dimanche est conseillé. Il est organisé par le club support. Tous les joueurs peuvent y participer. Le tarif doit être attractif de façon à faire participer un maximum de monde. Le club communique en amont (plquette d'invitation) sur cet événement afin de permettre à chacun de s'inscrire.

9.3. Produits divers

Tous les autres bénéfices liés à des actions du club organisateur à l'occasion du Championnat 35 Adultes lui sont entièrement acquis (ventes de volants, de matériel, tombola, jeux...).

10. OFFICIELS TECHNIQUES

10.1. Juge Arbitrage

Désignation

Les Juges-Arbitres du Championnat 35 Adultes sont désignés par le comité 35 en accord avec le club organisateur à partir du moment où la compétition a été attribuée.

Le Juge-Arbitre principal est de grade Ligue Certifié, au minimum.

Indemnités

L'indemnité du Juge-Arbitre principal est à la charge du Comité 35 de Badminton.

L'indemnité du Juge-Arbitre adjoint est à la charge du Comité 35 de Badminton.

Déplacements

Les frais de déplacements (à hauteur d'un aller-retour par jour de compétition) des Juges-Arbitres sont entièrement à la charge du Comité 35 de Badminton.

Restauration

Les frais de restauration des Juges-Arbitres sont entièrement à la charge du club organisateur.

Hébergement

Le club organisateur veille à l'hébergement des Juges-Arbitres et il en assume le coût.

Une chambre individuelle bénéficiant d'une connexion internet est un minimum requis. Suivant l'éloignement géographique du JA par rapport au club organisateur, la nuitée du vendredi est également à la charge du club organisateur.

10.2. Arbitrage

Les matchs seront auto-arbitrés par les joueurs.



Championnat 35 Adultes

Règlement

Saison 2025-2026

Règlement

Adoption : 01/09/2025

Entrée en vigueur : 09/09/2025

Validité : permanente

Secteur : Adultes/Compétitions

Nombre de pages : 5

11. ACCUEIL DE LA COMPÉTITION

11.1. Désignation de l'organisateur

Les clubs breilliens souhaitant organiser ce Championnat 35 Adultes doivent envoyer un dossier de candidature motivé au secrétariat du comité 35, au plus tard au 5 octobre 2025 de la saison en cours.

Le club organisateur dépose un dossier de candidature pour l'organisation de la compétition sur 2 jours.

Il est possible d'organiser ce championnat avec le regroupement de 2 clubs, à condition que la distance entre les deux salles de la compétition soit inférieure à 10 km.

11.2. Obligation logistique pour le club organisateur

Salle

Le club organisateur doit disposer d'au moins 10 terrains, dans une ou deux salles, sur 2 jours.

Le club doit prévoir des scoreurs, à minima, pour les finales.

Table de marque

La table de marque doit être tenue en permanence par 2 personnes, bénévoles ou salariés du club ou du Comité 35.

Le club assure la gestion matérielle de la compétition dans les meilleures conditions (table de marque, gestion échancier et fichier de la compétition, sono, affichage, assistance médicale, etc.)

Buvette

Le club organisateur prévoit pendant toute la compétition pour les joueurs, les accompagnateurs, les officiels et le public une restauration suffisante ainsi qu'une buvette. (Le nombre de compétiteurs est communiqué par le Comité 35 à la suite de la phase d'inscription). Celle-ci doit être présente dans chaque salle, si la compétition se déroule sur plusieurs sites.

11.3. Modalités de l'organisation

Le club organisateur envoie un document d'invitation avec plan d'accès aux salles 40 jours avant la date de la compétition au Comité 35.

Le club organisateur respecte le cahier des charges et les engagements annoncés dans le dossier de candidature.

Le club organisateur entreprend les démarches pour médiatiser le championnat auprès des élus locaux, et de la presse locale.

Le club organisateur informe la presse locale des résultats finaux.

12. DÉCLARATION SUR POONA

La demande d'autorisation est faite sur Poona par le Comité 35.

Le Comité 35 rédige également le règlement particulier qui est joint à la demande d'autorisation de tournoi, procède à la vérification et à la validation de la demande dans les délais impartis.

13. CÉRÉMONIES PROTOCOLAIRES

Lors des cérémonies protocolaires, les supports visuels du Comité 35 (banderoles, kakémonos) et différents partenaires sont affichés près des podiums

Le club organisateur met à disposition un podium (à minima de deux marches).

1. Discours du représentant du Comité 35
2. Discours du président du club organisateur
3. Discours des partenaires du club support (Facultatif)
4. Remises des récompenses